



Anne Dehêtre,
présidente de la FNO



L'interprofessionnalité, au cœur de la défense de nos intérêts communs !

Marie-Anne François, présidente de la Carpimko, caisse retraite des pédicures-podologues, des infirmier·es, des masseurs-kinésithérapeutes, des orthophonistes et des orthoptistes, vient d'être élue présidente de la Caisse nationale des de l'Assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL).

La CNAVPL est composée de 10 sections professionnelles qui représentent chacune un groupe de métiers :

- chirurgiens-dentistes et sages-femmes ;
- médecins ;
- infirmiers, masseur-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes ;
- vétérinaires ;
- agents généraux d'assurance ;
- experts-comptables et commissaires aux comptes ;
- officiers ministériels, officiers publics et des compagnies judiciaires ;
- pharmaciens ;
- architectes, agréés en architecture, ingénieurs, techniciens, géomètres, experts, conseils, consultants, etc ;
- notaires.

Les administrateurs de la CNAVPL, tous et toutes professionnelles en libéral et représentant·es de leur propre caisse de retraite, et les représentants des syndicats nationaux des professions libérales, l'Unapl et la CNPL,

ont choisi de placer leur confiance en la présidente de la Caisse qui représente le plus de cotisants pour la gouvernance du régime de base, le pilotage des régimes complémentaires vieillesse et du régime invalidité-décès et la gestion des prestations complémentaires vieillesse.

Élire la présidente de la Carpimko à la tête de la CNAVPL, c'est d'abord la reconnaissance d'un travail de qualité effectué par les représentant·es des organisations représentatives de praticien·nes de santé, appelés encore « paramédicaux » pour la pérennité et l'avenir de notre système de retraite. C'est aussi placer la confiance de toutes les professions dans la gouvernance et dans la vision qui sera impulsée par le programme défendu par Marie-Anne François.

Mais l'élection de la présidente de la Carpimko n'aurait pu se faire sans un front uni des représentant·es des professionnels de santé, en particulier des praticiens de santé au sein de la Fédération française des praticiens de santé qui ont su, une fois de plus, s'unir et convaincre les représentant·es des autres professions que leurs voix seraient bien utilisées et que leurs intérêts seraient bien défendus !

Quelques jours plus tard, l'unité des praticiens de santé a encore été démontrée par l'élection de Catherine Hénauld à la Commission scientifique indépendante interprofessionnelle à l'Agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC). La représentante de la FNO fera partie des deux représentants des paramédicaux dans cette instance essentielle à la défense d'un parcours de formation de qualité !

Ensemble, nous sommes toujours plus forts !